

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.

**2023.01.11 DÉCONSTRUCTION D'UN ÎLOT BÂTI COMMUNAL EN CENTRE-VILLE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 7.8 Subvention d'équipement

Suite à des désordres structurels et à un risque de péril imminent, la commune d'Ambérieu-en-Bugey souhaite réaliser la déconstruction complète de l'îlot des 4 coins situé rue Amédée Bonnet / rue Aimé Vingtrinier / Place Robert Marcelpoil. Ces travaux consistent en la déconstruction totale comprenant les travaux de curage, de désamiantage, de tri et d'évacuation des déchets de démolition, de confortement des mitoyens et de remise en état de la plateforme à la suite de la démolition.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 500 000 euros HT.

A ce titre, la Commune sollicite la participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du fonds de concours démolition, soit 250 000,00 € correspondant à 50 % du montant hors taxe de l'opération.

Dépenses HT		Recettes	
Montant de l'opération	500 000,00 €	Fonds de concours démolition	250 000,00 €
		Autofinancement	250 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €	TOTAL	500 000,00 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. **D'APPROUVER** la déconstruction complète de l'îlot des 4 coins ;
2. **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessus ;
3. **DE SOLLICITER** la participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du fonds de concours démolition, soit 250 000,00 € ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-21010046-20230224-DEL_2023_01_11-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023